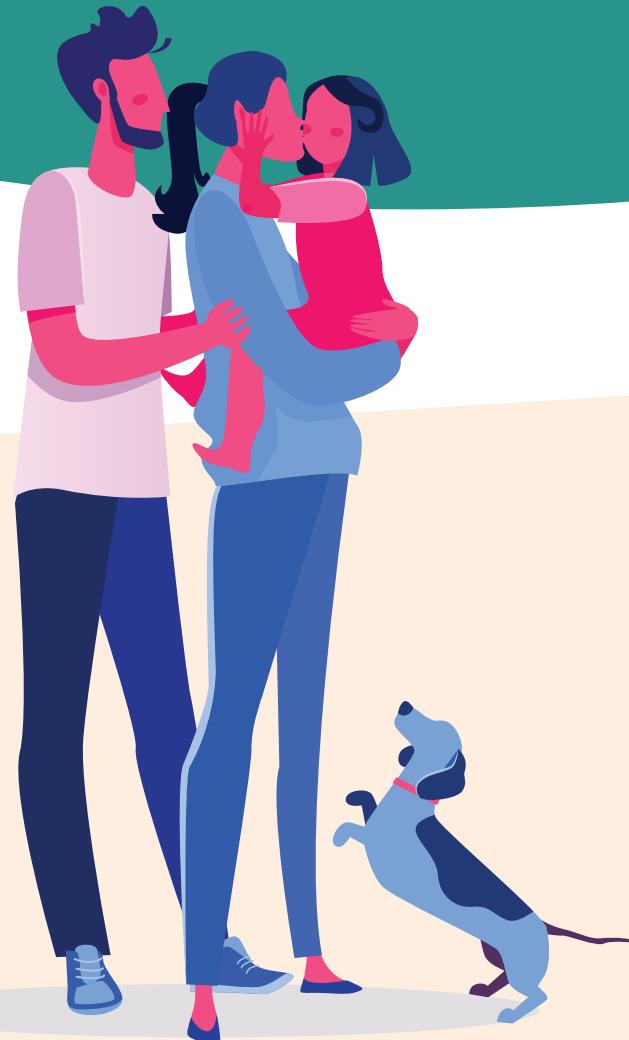


POUR UNE MEILLEURE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE DES TARNAIS

DEUXIÈME PLAN DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION ET DE LUTTE  
CONTRE LES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS



Le Département  
du Tarn s'engage  
pour un  
territoire sans  
perturbateurs  
endocriniens



2023-2025



La question des perturbateurs endocriniens constitue un enjeu sanitaire et environnemental de premier ordre.

Ces substances chimiques omniprésentes dans le quotidien de tous qui agissent en perturbant le système hormonal des êtres vivants, engendrent des dysfonctionnements importants sur les hommes, les femmes et les enfants. Elles ont comme spécificité d'agir principalement pendant les périodes sensibles de la grossesse et de la petite enfance et apparaissent de plus en plus comme une cause majeure des maladies de l'enfant.

Face à cet enjeu de santé publique, à ma demande, le Département du Tarn s'est positionné comme précurseur en signant dès 2019 la charte « ville et territoire sans perturbateurs endocriniens » initiée par le Réseau Environnement Santé et en adoptant le premier plan départemental de France de Prévention et de Lutte contre les perturbateurs endocriniens dans la foulée.

Ainsi, le Département s'est investi pour sensibiliser et mobiliser les acteurs et mettre en place, ces quatre dernières années, des actions concrètes en faveur de la protection des publics à l'exposition aux perturbateurs endocriniens.

Je citerai notamment la réalisation du guide « ma maison sans perturbateurs endocriniens », diffusé pour faire connaître les recommandations en la matière et favoriser le partage des bonnes pratiques. Des actions ont été menées pour sensibiliser le secteur et les professionnels de la petite enfance. Le Département a également initié une expérimentation avec 9 crèches volontaires pour mener un travail de fond avec ces structures. De la même manière, le Département du Tarn s'est efforcé de réduire l'utilisation de matériaux nocifs pour la santé lors de la construction de nouveaux bâtiments. Le nouveau collège Thomas Pesquet de Castres présente ainsi des sols, peintures et du mobilier faiblement émissifs et éco-certifiés.

Si la communauté européenne a fixé une feuille de route sur les restrictions de substances chimiques nocives pour l'environnement et la santé humaine à l'horizon 2030, cet horizon est encore trop lointain. La France doit rester précurseur dans cette lutte afin que de telles interdictions puissent voir le jour dès demain. Cela passe par l'implication de la communauté scientifique, des industriels mais aussi des collectivités.

Aussi, le Département a décidé de poursuivre son investissement en adoptant un deuxième plan de Prévention et de lutte contre les perturbateurs endocriniens pour la période 2023-2025 et ainsi faire sa part dans la promotion de la santé environnementale pour tous.

Ce nouveau plan vient renforcer notre action sur le territoire Tarnais. Comme vous le lirez dans ce document, il comporte des engagements très concrets tels que : produire des repas de collégiens sans perturbateurs endocriniens, inciter les assistants familiaux et les assistants maternels à accueillir à leur domicile des jeunes dans un environnement sain, recevoir les jeunes enfants dans des lieux de consultation PMI sans perturbateurs endocriniens, développer l'accueil des jeunes enfants dans un environnement sain, stopper l'usage de produits d'entretien contenant des perturbateurs endocriniens dans les locaux du Département accueillant du public, amplifier une politique d'achat sans perturbateurs endocriniens....

La santé est notre bien le plus précieux. Préservons-la ensemble.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Christophe RAMOND".

**Christophe RAMOND**

Président du Conseil départemental du Tarn

# Charte d'engagement

## Villes & Territoires « sans perturbateurs endocriniens »

**OBJET :** Protéger la population et les écosystèmes de l'exposition aux perturbateurs endocriniens

CONSIDERANT :

Que les perturbateurs endocriniens (EDC, Endocrine Disrupting Chemicals en anglais) sont « des substances chimiques d'origine naturelle ou artificielle étrangères à l'organisme qui peuvent interférer avec le fonctionnement du système endocrinien et induire ainsi des effets délétères sur cet organisme ou sur ses descendants » (OMS 2002),

Que l'Organisation Mondiale de la Santé et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement considère les Perturbateurs Endocriniens comme « une menace mondiale à laquelle il faut apporter une solution »

Que le programme d'action général de l'Union européenne pour l'environnement énumère comme l'un des neuf objectifs prioritaires à atteindre à l'horizon 2020 : protéger les citoyens de l'Union contre les pressions et les risques pour la santé et le bien-être liés à l'environnement

Que la Stratégie Nationale Perturbateurs Endocriniens adoptée en France en avril 2014 a fixé comme objectif de « Réduire l'exposition de la population aux Perturbateurs Endocriniens »

Le Conseil départemental du Tarn s'engage à la mise en place dans l'année en cours d'un plan incluant les dispositions suivantes :

1/ Interdire l'usage des produits phytosanitaires et biocides qui contiennent des perturbateurs endocriniens (ainsi que des substances classifiées comme cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR)) sur leur territoire en accompagnant les particuliers, les propriétaires de zones et d'établissements privés désirant appliquer ces dispositions

2/ Réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans l'alimentation en développant la consommation d'aliments biologiques et en interdisant l'usage de matériels pour cuisiner et chauffer comportant des perturbateurs endocriniens

3/ Favoriser l'information de la population, des professionnels de santé, des personnels des collectivités territoriales, des professionnels de la petite enfance, des acteurs économiques de l'enjeu des perturbateurs endocriniens

4/ Mettre en place des critères d'éco conditionnalité interdisant les perturbateurs endocriniens dans les contrats et les achats publics

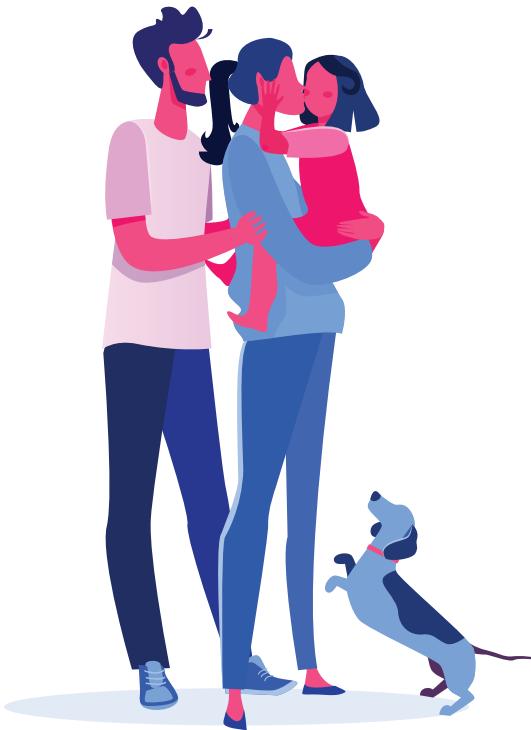
5/ Informer tous les ans les citoyens sur l'avancement des engagements pris

Par cet acte, la ville ou le territoire consent à mener un plan d'actions sur le long terme visant à éliminer l'exposition aux Perturbateurs Endocriniens.

Albi, le 16 avril 2019

  
 Christophe RAMOND  
 Président du Conseil départemental du Tarn

  
 André CICOLELLA  
 Président du Réseau Environnement Santé



# Les 12 engagements du Département du Tarn

## période 2023-2025

### PROTEGER LES JEUNES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS DE L'EXPOSITION AUX PERTURBATEURS ENDOCRINIENS DANS LE CADRE DES COMPETENCES DEPARTEMENTALES

<b>ENGAGEMENT 1 :</b> produire des repas de collégiens sans perturbateurs endocriniens .....	5
<b>ENGAGEMENT 2 :</b> sensibiliser les adolescents aux questions de santé environnementale, en particulier à la problématique des perturbateurs endocriniens ...	6
<b>ENGAGEMENT 3 :</b> inciter les assistants familiaux et les assistants maternels à accueillir à leur domicile des jeunes dans un environnement sain .....	6
<b>ENGAGEMENT 4 :</b> élaborer de nouveaux services d'accompagnement individuel des femmes enceintes dans le cadre des missions de PMI .....	7
<b>ENGAGEMENT 5 :</b> développer l'accueil des jeunes enfants en crèche dans un environnement plus sain et inciter les communes à engager les écoles (maternelles ou primaires) dans la démarche .....	8
<b>ENGAGEMENT 6 :</b> soutenir les projets de création ou d'aménagement de structures d'accueil pour jeunes enfants, d'accueil de loisirs et de rénovation de bâtiments scolaires visant à réduire l'émission des matériaux composants ces bâtiments .....	9

### PROTEGER LE PUBLIC ACCUEILLI DANS LES LOCAUX DU DEPARTEMENT DE L'EXPOSITION AUX PERTURBATEURS ENDOCRINIENS DANS UN SOUCI D'ECO-EXEMPLARITE

<b>ENGAGEMENT 7 :</b> recevoir les jeunes enfants dans des lieux de consultation PMI sans perturbateurs endocriniens .....	10
<b>ENGAGEMENT 8 :</b> stopper l'usage de produits d'entretien contenant des perturbateurs endocriniens dans les locaux du Département accueillant du public ....	11
<b>ENGAGEMENT 9 :</b> amplifier notre politique d'achats sans perturbateurs endocriniens.....	12

### INCITER LE GRAND PUBLIC A ADOPTER UN MILIEU DE VIE PLUS SAIN

<b>ENGAGEMENT 10 :</b> sensibiliser le grand public aux enjeux de santé environnementale.....	13
---	----

### CONNAITRE ET PARTICIPER A LA DIFFUSION DE LA CONNAISSANCE SCIENTIFIQUE SUR LES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

<b>ENGAGEMENT 11 :</b> initier une réflexion sur l'observation de la prévalence des maladies infantiles dont le lien à l'exposition des perturbateurs endocriniens est reconnu .....	14
<b>ENGAGEMENT 12 :</b> suivre l'évolution des concentrations des phtalates rejetées dans les cours d'eau Tarnais .....	15

# PROTÉGER LES JEUNES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS DE L'EXPOSITION AUX PERTURBATEURS ENDOCRINIENS DANS LE CADRE DES COMPÉTENCES DÉPARTEMENTALES



## ENGAGEMENT 1 :

produire des repas de collégiens sans perturbateurs endocriniens

### ACTIONS

1

**Rechercher des conditionnements des ingrédients plus sains afin d'éviter la migration de perturbateurs endocriniens dans les aliments.**

2

**Réduire la teneur des aliments ultra-transformés dans la composition des repas.**

**L'alimentation est une des principales sources d'exposition aux perturbateurs endocriniens.** On peut, par exemple, en retrouver dans certains poissons, viandes ou céréales, le plus souvent issus de l'industrie agrochimique, sur les fruits et légumes traités, les plats transformés, mais aussi les emballages et contenants en contact direct avec nos aliments. Le Conseil Départemental du Tarn produit tous les ans environ 1 600 000 repas dans les collèges. Depuis de nombreuses années, il s'efforce d'améliorer la qualité des repas servis aux collégiens en renouvelant progressivement des appareils de cuisine par des accessoires répondant aux normes anti- perturbateurs endocriniens et en poursuivant la promotion des productions locales biologiques. Le Département du Tarn poursuivra ces efforts pour réduire cette source d'exposition importante.

## ENGAGEMENT 2 :

sensibiliser les adolescents aux questions de santé environnementale, en particulier à la problématique des perturbateurs endocriniens

### ACTIONS

3

**Déployer des animations pédagogiques en faveur de la santé environnementale dans les collèges et dans les bases départementales.**

4

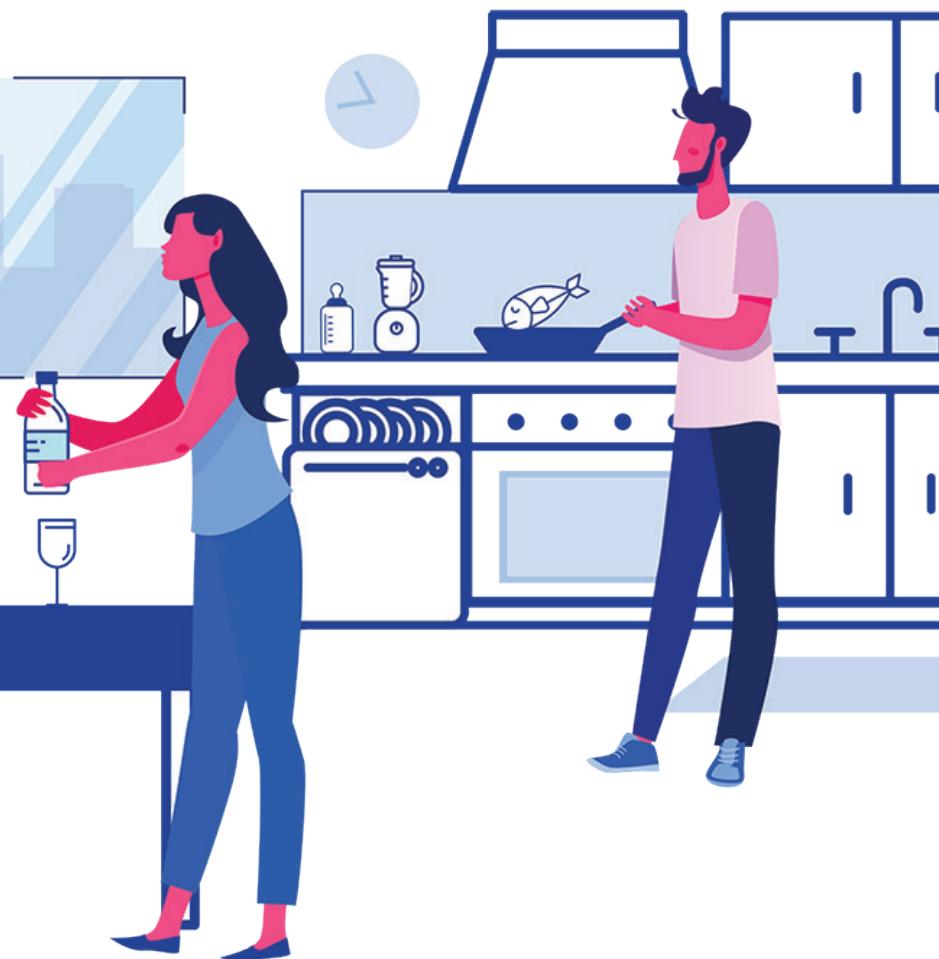
**Promouvoir les évènementiels permettant de sensibiliser les adolescents aux questions de santé environnementale.**

**Au regard de l'enjeu de santé publique que constitue la question des perturbateurs endocriniens** et de la vulnérabilité du public adolescent, le Département souhaite encourager les jeunes à adopter des pratiques vertueuses qui permettront de les protéger des maladies dont le lien avec l'exposition aux perturbateurs endocriniens est reconnu.



## ENGAGEMENT 3 :

inciter les assistants familiaux et les assistants maternels à accueillir à leur domicile des jeunes dans un environnement sain



### ACTION

5

**Dans le cadre des actions de formation initiale et de formation continue, le Département sensibilisera les assistants familiaux et les assistants maternels aux notions de santé environnementale, en particulier à la problématique des PE.**

La protection de l'enfance et des familles est au cœur des préoccupations du Département ; elle constitue une compétence fondamentale de la collectivité. Comme dans tous les logements, les domiciles des assistants familiaux et des assistants maternels sont susceptibles de contenir des polluants domestiques (matériaux, objets utilisés au quotidien) ; aussi, il est essentiel de transmettre aux professionnels les connaissances sur le sujet pour que ces derniers réduisent progressivement les sources de contamination de leur logement et ainsi accueillir les jeunes dans un environnement plus sain. Les bonnes pratiques mises en place pourront à leur tour être relayées auprès des parents.

## ENGAGEMENT 4 :

élaborer de nouveaux services d'accompagnement individuel des femmes enceintes dans le cadre des missions de PMI

### ACTIONS

6

**Former et accompagner les professionnels de la PMI dans les changements de pratiques professionnelles.**

7

**Mise en place d'une consultation prénatale de prévention.**

8

**Mise en place d'ateliers collectifs à destination des parents et futurs parents.**

les gestes simples du quotidien contribuant à la réduction de l'exposition aux perturbateurs endocriniens.



Dans le cadre de l'accompagnement individuel des familles, les consultations médicales, les consultations de sages-femmes ou de puéricultrices, les visites à domiciles ou les bilans de santé en école maternelle réalisés par les professionnels de la PMI sont l'occasion d'une démarche d'échanges, de sensibilisation et de diffusion de messages sur la santé environnementale. Dans ce contexte, les professionnels sensibiliseront les familles pour susciter une évolution des comportements en valorisant

## ENGAGEMENT 5 :

développer l'accueil des jeunes enfants en crèche dans un environnement plus sain et inciter les communes à engager les écoles (maternelles ou primaires) dans la démarche

### ACTIONS

9

**Sensibiliser l'ensemble des EAJE et des Relais Petite**

**Enfance Tarnais aux notions de santé environnementale dans le cadre de l'application de la loi NORMA et de la charte d'accueil du jeune enfant.**

10

**Déploiement du programme « ma crèche sans perturbateurs endocriniens ».**



**Comme dans tous les logements**, les perturbateurs endocriniens sont aussi susceptibles d'être présents dans les structures d'accueil des jeunes enfants (dans les cosmétiques, la vaisselle en plastique, les produits d'entretien, l'alimentation, le mobilier, les jouets...). Or les chercheurs ont démontré que l'exposition des jeunes enfants aux phtalates (molécule plastifiante) était corrélée à huit maladies infantiles : asthme, déficit d'attention-hyperactivité, troubles cognitifs, troubles du langage, puberté précoce et anomalie du volume testiculaire, obésité, hypothyroïdie et MIH (défaut de formation de l'émail des dents). Aussi, dès le premier plan, le Tarn a initié en partenariat avec la CAF et l'association Labelvie, l'opération expérimentale « ma crèche sans perturbateurs endocriniens » afin de réduire l'exposition des jeunes enfants aux perturbateurs endocriniens dans les établissements d'accueil de jeunes enfants. Cette première expérimentation a été un

succès et a permis à 9 crèches volontaires de changer concrètement certaines pratiques professionnelles.

Durant le deuxième plan, le Département encouragera l'ensemble des crèches du Département à engager des démarches de santé environnementale dans leur établissement et à partager les résultats obtenus auprès des parents afin d'encourager ces derniers à adopter les éco-gestes préconisés dans leur cellule familiale. Le Département soutient la construction d'écoles maternelles ou primaires. Un bonus pourra être accordé dès lors que celles-ci seront certifiées sans perturbateurs endocriniens.

## ENGAGEMENT 6 :

soutenir les projets de création ou d'aménagement de structures d'accueil pour jeunes enfants, d'accueil de loisirs et de rénovation de bâtiments scolaires visant à réduire l'émission des matériaux composants ces bâtiments

### ACTIONS

11

**Sensibilisation des porteurs de projet de création ou de rénovation de bâtiments accueillant des enfants aux enjeux de santé environnementale**

12

**Intégration de clauses spécifiques favorables à la santé environnementale dans le règlement d'aide départementale « villes et villages d'avenir »**

**Dans le cadre d'une politique de cohérence et de solidarité territoriale,** le Département apporte une aide financière aux collectivités. Ainsi les communes urbaines ou rurales peuvent se voir accorder des subventions, sous certains critères, dans divers domaines parmi lesquels l'aide à la création ou l'aménagement de structures d'accueil pour jeunes enfants, d'accueil de loisirs et l'aide à la rénovation de bâtiments scolaires. Comme pour tout logement, ces bâtiments accueillant un public jeune particulièrement vulnérable à l'exposition de polluants sont susceptibles de contenir des substances toxiques pour la santé humaine.

Aussi, **le Département encouragera les collectivités Tarnaises** à rehausser leur ambition en matière de santé environnementale. Il conviendra de les sensibiliser à la nécessaire appropriation par tous des enjeux de développement durable dans les achats.

# PROTEGER LE PUBLIC ACCUEILLI DANS LES LOCAUX DU DEPARTEMENT DE L'EXPOSITION AUX PERTURBATEURS ENDOCRINIENS DANS UN SOUCI D'ECO-EXEMPLARITE



## ENGAGEMENT 7 :

recevoir les jeunes enfants dans des lieux de consultation PMI sans perturbateurs endocriniens



### ACTION

13

**Etablir des diagnostics des lieux de consultation des jeunes enfants sous l'angle de la santé environnementale et mettre en œuvre des pistes d'amélioration**

**Dans le cadre des missions de la PMI,** des consultations médicales sont proposées aux jeunes enfants dans les maisons du Département. Comme dans tout logement, ces lieux de consultation sont susceptibles de contenir encore des perturbateurs endocriniens (sols, produits d'entretien, peintures, mobilier). Aussi et dans le cadre du plan de rénovation des maisons du Département, le Département accordera une attention particulière à ces lieux de consultation et les rénovera avec des matériaux respectueux de la santé humaine.

## ENGAGEMENT 8 :

stopper l'usage de produits d'entretien contenant des perturbateurs endocriniens dans les locaux du Département accueillant du public

### ACTION

14

#### Réaliser un programme expérimental d'élaboration de nouveaux protocoles d'entretien

**Le Département du Tarn est propriétaire d'un patrimoine immobilier important :** collèges, maisons du Département, foyer départemental, centres routiers, hôtel du Département et autres lieux où sont accueillis les services sociaux, administratifs, techniques, partenaires. Il est ainsi amené à entretenir et à nettoyer ces locaux avec des produits susceptibles de contenir des perturbateurs endocriniens aux effets nocifs pour la santé des agents d'entretien et du public accueilli.

Cet axe n'a pu être développé dans le cadre du premier plan 2019-2021 du fait de la pandémie, période peu propice à la promotion de l'usage de produits d'entretien autres que bactéricides et virucides.

Aussi, il convient de réactiver la mise en œuvre de ce projet dans le cadre du deuxième plan de prévention et de lutte contre les perturbateurs endocriniens.

Il s'agira d'adapter les techniques de nettoyage des locaux du Département. Pour cela, il est proposé de mener un **programme expérimental d'élaboration de nouveaux protocoles d'entretien** sur un panel de lieux représentatif de la problématique (lieux les plus exposants au regard des publics qui y sont accueillis). Ce panel de sites pilotes pourrait être composé d'un ou deux collèges volontaires, d'une ou deux bases départementales, d'un ou deux centres de consultation PMI (dépendant des maisons départementales), ainsi qu'un bâtiment administratif. A l'issu de cette phase d'expérimentation et si les résultats sont satisfaisants, il pourra être proposé de généraliser la mise en œuvre de ces nouveaux protocoles d'entretien dans l'ensemble des bâtiments entretenus par le Département.



## ENGAGEMENT 9 :

amplifier notre politique d'achats sans perturbateurs endocriniens

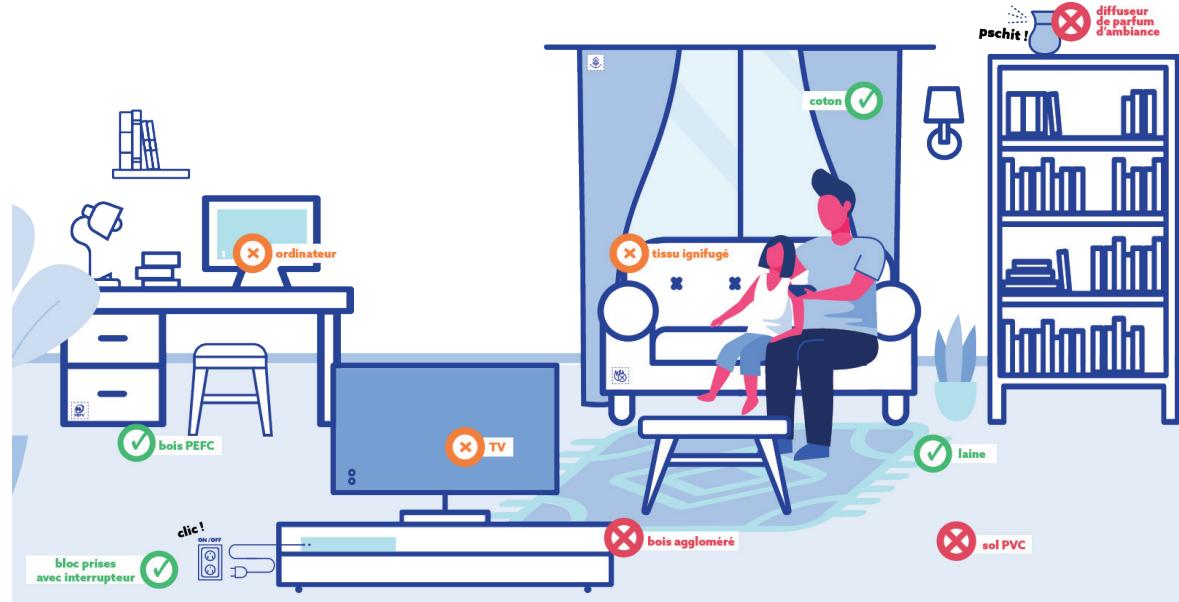
### ACTION

15

**Intégration de clauses spécifiques dans les marchés publics relatifs aux achats fortement impactant : mobilier, produits d'entretien, revêtements de sols, revêtements muraux**

**Les achats publics durables permettent aux personnes publiques d'assumer leur responsabilité environnementale,** sociale et économique, tout en apportant des gains à leur structure. Les achats publics durables constituent un levier majeur pour orienter les marchés vers une meilleure prise en compte du développement durable.

Le Conseil Départemental du Tarn constitue un acteur économique important dans le Tarn. Il est amené à effectuer régulièrement des commandes dans différents domaines : travaux de voirie, dans les bâtiments, achat de matériel, de services etc. Aussi et dans



le cadre de la commande publique, le Département incitera les fournisseurs à proposer une gamme de produits et de services sans perturbateurs endocriniens afin de protéger la population et les agents du Département. Il est à noter que l'adaptation des fournisseurs sera progressive car ces derniers ne disposent pas toujours de matériaux de remplacement répondant aux attentes de cet engagement.

Dans le cadre de son deuxième plan, le Département concentrera ses efforts dans les marchés publics relatifs aux achats fortement impactant pour la santé humaine.

# INCITER LE GRAND PUBLIC À ADOPTER UN MILIEU DE VIE PLUS SAIN



## ENGAGEMENT 10 :

sensibiliser le grand public aux enjeux de santé environnementale

### ACTIONS

**16**

Promouvoir les évènementiels permettant de sensibiliser les familles aux questions de santé environnementale (foire de la récup', atelier sport santé solidaire et durable, journées développement durable, foires économiques etc).

**17**

Sensibiliser les partenaires du Département aux perturbateurs endocriniens pour relayer l'information auprès du grand public (soirée pour les comités sportifs départementaux en partenariat avec le CDOS, association des maires...).

**18**

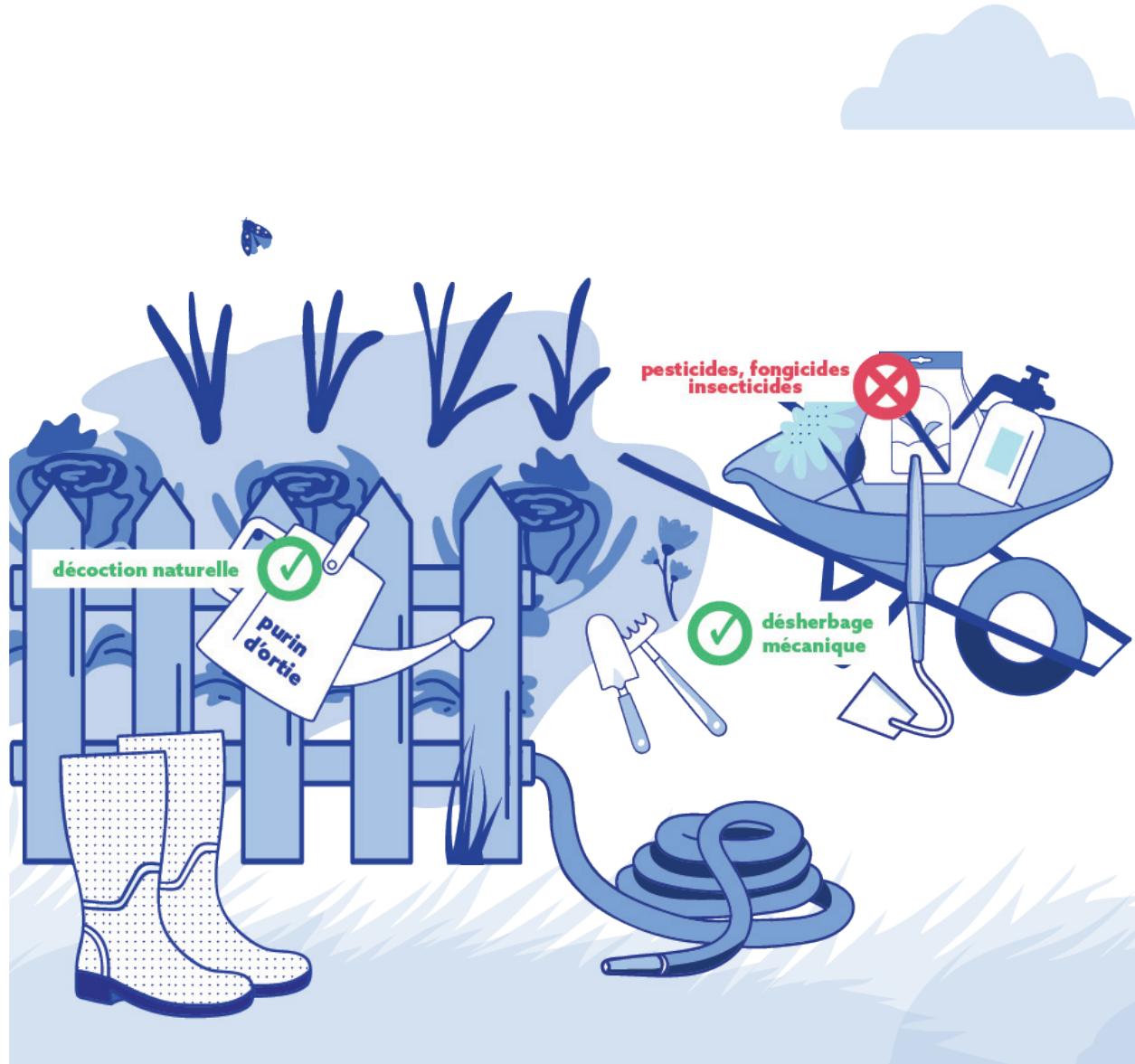
Diffusion d'une communication ciblée sur la santé environnementale (presse, conférence, publications...).

**Au regard de l'enjeu de santé publique que constitue la question des perturbateurs endocriniens, le Département souhaite informer le plus grand nombre de Tarnais et ce de façon récurrente.**

Pour cela, il s'appuiera sur tout évènement pouvant permettre d'initier, d'éduquer, promouvoir les informations en faveur du concept de santé environnementale. Il mobilisera son réseau d'acteurs susceptible de relayer ces informations auprès du grand public.

## 19

**Sensibilisation des agents du conseil départemental du Tarn nouvellement arrivés dans la collectivité.**



# CONNAITRE ET PARTICIPER A LA DIFFUSION DE LA CONNAISSANCE SCIENTIFIQUE SUR LES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS



## ENGAGEMENT 11 :

initier une réflexion sur l'observation de la prévalence des maladies infantiles dont le lien à l'exposition des perturbateurs endocriniens est reconnu

### ACTIONS

20

**Soutenir les travaux du Réseau environnement Santé pour initier une réflexion sur la mise en place d'un l'observatoire.**

**En 2019, le Haut Conseil de la Santé Publique et le Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age lançait une alerte :** « les données sur l'enfant sont nombreuses mais dispersées, incomplètes et manquent d'exploitation, de synthèse et de visibilité. Un effort de recherche accru doit porter sur les effets des perturbateurs endocriniens et le développement global des enfants ».

Dans le cadre de ses missions PMI, le Département pourrait participer à la collecte de données médicales sur la cohorte des enfants de 3 à 4 (détection des troubles et maladies infantiles dont le lien à l'exposition des perturbateurs endocriniens est reconnu).



## ENGAGEMENT 12 :

suivre l'évolution des concentrations des phtalates rejetées dans les cours d'eau Tarnais

### ACTIONS

21

- Réaliser des campagnes de suivi et d'analyse des DEHP dans les réseaux de suivi départementaux (RDSEA et réseau de suivi d'incidences des stations d'épuration).**

**Le Département du Tarn a mis en place depuis 2006 un réseau départemental de suivi des écosystèmes aquatiques (RDSEA). La mise en œuvre de ce suivi ainsi que l'exploitation des données qui y sont associées sont assurées par le Service Ressource en Eau et Milieux Aquatiques (SREMA) de la Direction de l'Eau et de l'Environnement.**

S'inscrivant en complément des réseaux supervisés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne (78 stations), le RDSEA s'appuie sur 26 stations permettant de « quadriller » le territoire départemental de manière suffisante pour répondre plus exhaustivement aux demandes des différentes institutions, collectivités et améliorer la connaissance des milieux aquatiques tarnais.

Ce réseau de suivi s'appuie sur des mesures physico-chimiques classiques (Température, paramètres liés à l'oxygène, paramètres azotés, paramètres phosphorés, ...), des mesures biologiques via l'utilisation de bio-indicateurs (macro-invertébrés, algues unicellulaires, poissons)

mais également sur des mesures chimiques (éléments traces métalliques, pesticides, polluants industriels ...).

A ce titre, les perturbateurs endocriniens dont le Di (2-ethylhexyl) phtalate (DEHP) considéré comme substance dangereuse prioritaire par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau, font l'objet de mesures régulières depuis 2012 sur une grande majorité des cours d'eau Tarnais. En 2020, le suivi des DEHP a également intégré le réseau départemental de suivi des rejets de stations d'épuration.

Le SREMA et le SATESE sont ainsi amenés à rédiger des bilans détaillés du suivi des DEHP dans les cours d'eau Tarnais afin de mesurer l'évolution des concentrations de ce phtalate rejetées dans les milieux naturels. Ces rapports pourront venir enrichir à terme les publications de L'Observatoire Départemental de l'Eau et des effets mesurables du changement climatique en cours de développement.

**Le Tarn est le premier Département de France à avoir signé la charte  
« Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens ».**



**Le Département  
du Tarn s'engage  
pour un  
territoire sans  
perturbateurs  
endocriniens**

